



## 12<sup>ème</sup> Tournoi International d'ANGLET Badminton Club 01 et 02 juin 2019

Lieux : Salle Saint Jean – 9 avenue de Brindos – 64600 ANGLET

### REGLEMENT PARTICULIER

N° AUTORISATION FFBAD : EN COURS

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne

#### ARTICLE 1 :

l'acceptation du présent règlement.

#### ARTICLE 2 :

Cette compétition se déroule selon les règles de la Fédération Française de Badminton et les dispositions générales du Guide du Badminton (et notamment de la procédure de gestion des cartons et des sanctions (FFBaD / GdB / édition – 2017/1 - Chapitre 3.3. Les principes sportifs> Circulaire cartons).

En aucun cas plus de 8 matches par jour et par joueur ne seront autorisés.

Une tenue de Badminton conforme aux circulaires FFBAD sera exigée sur les terrains.

La compétition se déroulera à la Salle St Jean (9 terrains).

**Pour accéder aux parquets du gymnase, une paire spécifique de Chaussures de Salle est obligatoire.**

#### ARTICLE 3 :

Elle est placée sous l'autorité des Juges-Arbitres : M. Christophe DEMOUTIEZ assisté de Mme Christelle POMIES  
Leurs décisions seront sans appel.

#### ARTICLE 4 :

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les officiels.

#### ARTICLE 5 :

Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFBaD (ou à leur Fédération pour les étrangers) des séries seniors **N, R, D et P** et ne faisant

l'objet d'aucune suspension. Les minimes, cadets et juniors seront autorisés à s'inscrire. Les participants devront être régulièrement licenciés à la date des tirages au sort.

Les joueurs NC pourront s'inscrire en série P sous réserve des places disponibles (les joueurs NC seront retenus en dernier)

#### ARTICLE 6 :

Tableaux proposés : SD, SH, DD, DH, DMX. **2 sortants dans toutes les poules.**

**Simples ou Mixte le samedi, Doubles Hommes et Dames le dimanche.**

**Séparation des tableaux selon les côtes FFBaD du CPPH au jeudi précédent le tirage au sort.**

Les tableaux se dérouleront en poules et en élimination directe en phases finales dans toutes les séries.

Nombre maximum de joueurs : Il sera lié au nombre maximum de matches possibles sur le week-end, soit environ 280.

#### ARTICLE 7 :

Les horaires des matches seront affichés dans les salles à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 45 minutes avant l'heure de leurs matches.

Tout joueur souhaitant s'absenter pendant la compétition devra obligatoirement en référer au Juge-Arbitre. Cette absence sera programmée suivant les indications cidessus. En cas de retard supérieur à 10 minutes, le joueur sera déclaré WO et sanctionné.

Le temps d'échauffement comprenant la préparation des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du moment où le match est appelé.

#### ARTICLE 8 :

Tout joueur engagé et ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il devra justifier son absence dans un délai de 5 jours.

En cas de WO non justifié, les sanctions prévues par la circulaire forfaits de la FFBAD seront appliquées (FFBaD / GdB / édition – 2017/1 - Chapitre 3.4. Les principes sportifs> Circulaire forfaits).

#### ARTICLE 9 :

Les volants du tournoi sont ceux homologués par la FFBAD. En cas de litige, le volant officiel sera le **Forza-S6000**. Ils sont à la charge des participants.

#### ARTICLE 10 :

Tout volant touchant le plafond ou une structure aérienne sera remis une fois à l'engagement. En cours de jeu il sera compté faute. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match.

ARTICLE 11 :

Les matches seront en auto-arbitrage. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible par des arbitres officiels.

ARTICLE 12 :

Les vainqueurs et finalistes de chaque série seront récompensés par des lots.

ARTICLE 13 :

Les droits d'engagement sont de **15 € pour un tableau et 18 € pour 2 tableaux**

Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée (email ou courrier) jusqu'à remplir les tableaux à 90%.

Les 10% restant seront complétés par les meilleur(e)s CPPH des joueur(se)s ou paires dont les inscriptions seront arrivées ensuite et avant la date limite du 22 Mai 2019.

Pour être prises en considération, elles devront être accompagnées du règlement des droits d'engagement.

*Ne sont toutefois pas concernés par ce dernier point les clubs étrangers qui pourront régler sur place pour leur éviter les frais bancaires.*

La date limite des inscriptions est fixée au **22 MAI 2019**.

La confection des tableaux se fera le **25 MAI 2019**.

Aucun remboursement ne sera effectué après cette date, sauf cas de force majeure dûment justifié par une attestation appropriée.

ARTICLE 14 :

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

ARTICLE 15 :

Le présent règlement sera affiché dans la salle à proximité des tableaux d'affichage.

**Le Comité d'Organisation.**